



Communiqué COVID-19 – n° 15

## Les institutions préscolaires de l'enfance vont ouvrir progressivement dès le 27 avril

La Ville de Lausanne, suite à l'assouplissement par le Conseil fédéral des mesures de lutte contre le coronavirus, annonce la réouverture progressive des institutions préscolaires (garderies, centres de vie infantine, crèches, etc.) du Réseau-L à partir du 27 avril. Les parents sont invités à faire part de leurs besoins de garde d'ici le 23 avril à 17h auprès de leur institution d'accueil. Les mesures de lutte contre le coronavirus impliquent un nombre de places limité ; un système de priorisation est donc mis en place en fonction des places disponibles et des besoins professionnels des parents.

Les parents qui souhaitent reprendre un accueil entre le 27 avril et le 8 mai sont priés de faire valoir d'ici le 23 avril à 17h leurs besoins d'accueil réels et impératifs à la direction de l'institution que leurs enfants fréquentent habituellement. Il appartient à la structure d'accueil d'appliquer les priorités définies par le Réseau-L en tenant compte des places disponibles actuellement.

En date du 17 avril 2020, le Canton a décidé, d'une part, que les réseaux adaptent progressivement leur offre aux besoins des parents qui doivent travailler et dont les enfants sont usuellement inscrits, et qu'ils continuent d'autre part d'accueillir, jusqu'au 11 mai 2020, des enfants dont les parents, engagés dans la lutte contre la pandémie, ont fait appel au dispositif d'accueil d'urgence. Pour la protection des enfants et du personnel, le Réseau-L appliquera les consignes de l'Office d'accueil de jour des enfants du canton de Vaud ; il y aura donc moins d'enfants par éducateur-trice et par structure, ce qui implique un nombre de places limité. Du 27 avril au 8 mai 2020, les places en accueil de jour collectives préscolaire (0-4 ans) et parascolaire (1-2P) ainsi qu'en accueil familial seront attribuées en première priorité aux familles dont les deux parents sont engagés professionnellement dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'alimentation, puis aux familles dont les deux parents travaillent dans un autre domaine ouvert en vertu des décisions du Conseil fédéral.

La réouverture des accueils pour élèves en milieu scolaires (APEMS), prévue en principe le 11 mai, sera définie ultérieurement. Les haltes-jeux, espaces récréatifs et jardins d'enfants restent fermés jusqu'à nouvel avis.

La période actuelle implique d'importants changements, et la Municipalité exprime sa reconnaissance au personnel qui y a participé, ainsi qu'aux familles et enfants qui s'y sont adaptés. Pour rappel, il reste néanmoins recommandé de «rester à la maison» autant que possible, et les règles de confinement et de respect des gestes barrière, édictées par l'Office fédéral de la santé publique, restent applicables.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**

Lausanne, le 22 avril 2020